



Comptabilité d'engagement ou de trésorerie

Par **matoufurax**, le 12/01/2021 à 19:56

Bonjour,

J'exerce en tant que consultant freelance depuis le troisième trimestre 2020. J'ai créé une SASU soumise à l'IS. En principe, d'après un échange que j'ai eu avec un EC, la reconnaissance du CA se fait à la date de paiement de mes factures, et non pas de leur émission. Quelqu'un pourrait me confirmer / infirmer ce point ?

Par ailleurs, comment puis-je savoir si je suis en BNC ou BIC ? Je ne le vois écrit nulle part noir sur blanc...

Ma problématique est la suivante : mes clients payent à 60 jours, ce qui fait que je ne vais pouvoir enregistrer que très peu de CA sur 2020. Ce qui est d'autant plus problématique que j'ai reçu le paiement d'une facture importante le 4 janvier 2021. Si je suis soumis à une comptabilité de trésorerie (reconnaissance du CA au paiement), y aurait-il une quelconque manière de rattacher le CA de cette mission à l'exercice de 2020 ? Pour info, cette mission a bien été réalisée sur l'exercice 2020, mais payée tout début 2021.

Par exemple, le comptabiliser à l'actif en
41... Produit à recevoir - facture émise

et au CR en
706 - prestation de services.

Un grand merci par avance.